

Constellations : édition du 50e anniversaire de Récompenses Starbucks^{MD} **Règlement officiel du jeu pour les membres – Canada**

AUCUN ACHAT REQUIS. UN ACHAT OU UN PAIEMENT, QUEL QU'IL SOIT, N'AUGMENTE PAS VOS CHANCES DE GAGNER.

1. Admissibilité : La promotion Constellations : édition du 50e anniversaire de Récompenses Starbucks^{MD} (la « Promotion ») est ouverte uniquement aux résidents légaux du Canada âgés de dix-huit (18) ans ou plus et qui sont membres du programme de fidélisation Récompenses Starbucks^{MD} au moment de leur inscription (le « Participant », les « Participants »). Les employés de Starbucks Coffee Canada, Inc., de Merkle Inc. ou de l'une ou l'autre de leurs sociétés mères ou affiliées directes ou indirectes, de même que les membres de leur famille immédiate (conjoint(e), parents, frères/sœurs, enfants) et les membres de leur foyer ne sont pas admissibles. La Promotion est assujettie à toutes les lois et réglementations fédérales, provinciales, territoriales, municipales et locales et elle est nulle où la loi l'interdit. Toute participation à la Promotion par les Participants représente leur acceptation complète et non conditionnelle de ce Règlement officiel et des décisions du Commanditaire et de l'Administrateur, lesquelles sont finales et contraignantes pour tout ce qui a trait à la Promotion. Toutes les exigences présentées dans ce document doivent être respectées pour gagner un prix. La Promotion comprend un jeu de prix instantanés (le « Jeu de prix instantanés ») et un tirage (le « Tirage »).

2. Commanditaire : Starbucks Coffee Canada, Inc., 5140 Yonge Street, Suite 1205, Toronto (Ontario) M2N 6L7, Canada. **Administrateur :** Merkle Inc., 3000 Town Center, Suite 2100, Southfield, MI 48075, É.-U.

3. Conditions temporelles : La Promotion commence le 4 octobre 2021 à 8 h, heure du Pacifique (« HP ») et se termine le 24 octobre 2021 à 23 h 59, HP (la « Période promotionnelle »). Aux fins de la présente Promotion, chaque « jour » commence à minuit, HP, et se termine, à 23 h 59, HP, sauf le premier jour qui commence, à 8 h, HP, et se termine à 23 h 59, HP. Il y a également trois (3) périodes de participation hebdomadaires (chacune étant une « Période de participation hebdomadaire »), le tout comme indiqué ci-dessous :

Période de participation	Date de début à minuit, HP (à moins d'indications contraires)	Date de fin à 23 h 59, HP	Date du tirage
Semaine 1	4 octobre 2021 à 8 h, HP	10 octobre 2021	11 octobre 2021
Semaine 2	11 octobre 2021	17 octobre 2021	18 octobre 2021
Semaine 3	18 octobre 2021	24 octobre 2021	25 octobre 2021
Période promotionnelle complète	4 octobre 2021	24 octobre 2021	25 octobre 2021

L'ordinateur de l'Administrateur est l'outil de calcul de temps officiel de la Promotion.

4. Comment participer : Pendant la Période promotionnelle, visitez le site Web www.recompensesstarbucksconstellations.ca (le « Site Web de la Promotion ») pour ouvrir une session sur votre compte Récompenses Starbucks (le « Compte »). Chaque Participant recevra automatiquement une (1) participation au jeu pour s'être inscrit à la Promotion et avoir visionné le Processus d'accueil (visite initiale uniquement).

Il y a alors deux (2) façons d'obtenir une participation au jeu, comme indiqué ci-dessous.

a. En effectuant un achat chez Starbucks à l'aide d'une carte Starbucks ou d'un mode de paiement lié, ou en numérisant votre application Starbucks avant de payer :

Pendant la Période promotionnelle, effectuez un achat admissible (à l'exception des boissons alcoolisées, des cartes Starbucks et des recharges de cartes Starbucks) dans un établissement Starbucks participant au Canada. Ensuite, visitez le Site Web de la Promotion et ouvrez une session sur votre Compte pour recevoir une (1) participation au jeu. Suivez les liens et les instructions pour jouer au jeu, et vous recevrez soit un prix du Jeu de prix instantanés, soit une (1) participation au Tirage. Si vous recevez une participation au Tirage, suivez les liens et les instructions pour sélectionner un (1) des prix énumérés que vous souhaitez gagner ou vous pouvez « conserver » votre participation au Tirage afin de l'utiliser ultérieurement pendant la Période promotionnelle. Il y a des prix qui sont disponibles pendant toute la Période promotionnelle, tandis que d'autres ne sont disponibles que pendant une Période de participation hebdomadaire, le tout comme indiqué à la section 7. Vous recevrez une (1) participation au Tirage pour le prix que vous avez sélectionné. Toutes les participations au Tirage non attribuées à la fin de la Période promotionnelle expireront. Si vous êtes le gagnant potentiel d'un prix, vous recevrez des instructions pour la validation. Les gagnants potentiels feront l'objet d'une vérification avant l'attribution de tout prix. L'Administrateur est responsable du fonctionnement du jeu.

b. En participant sans faire un achat : Pendant la Période promotionnelle, vous pouvez participer sans faire un achat en visitant le Site Web de la Promotion, et en suivant les liens et les instructions pour remplir et soumettre le formulaire de participation. Un courriel contenant un lien unique sera envoyé à l'adresse de courriel que vous avez indiquée sur le formulaire. Cliquez sur ce lien unique pour accéder au Site Web de la Promotion et ouvrez une session sur votre Compte pour recevoir une (1) participation au jeu. Suivez les liens et les instructions pour jouer au jeu, et vous recevrez soit un prix du Jeu de prix instantanés, soit une (1) participation au Tirage. Si vous recevez une participation au Tirage, suivez les liens et les instructions pour sélectionner un (1) des prix énumérés que vous souhaitez gagner ou vous pouvez « conserver » votre participation au Tirage afin de l'utiliser ultérieurement pendant la Période promotionnelle. Il y a des prix qui sont disponibles pendant toute la Période promotionnelle, tandis que d'autres ne sont disponibles que pendant une Période de participation hebdomadaire, le tout comme indiqué à la section 7. Vous recevrez une (1) participation au Tirage pour le prix que vous avez sélectionné. Toutes les participations au Tirage non attribuées à la fin de la Période promotionnelle expireront. Si vous êtes le gagnant potentiel d'un prix, vous recevrez des instructions pour la validation. Les gagnants potentiels feront l'objet d'une vérification avant l'attribution de tout prix. L'Administrateur est responsable du fonctionnement du jeu.

Limite : Chaque Participant peut gagner une (1) participation au jeu pendant la Période promotionnelle en s'inscrivant pour la Promotion ou en visionnant le Processus d'accueil ; chaque Participant peut gagner jusqu'à deux (2) participations au jeu par jour pendant la Période promotionnelle, soit en effectuant deux (2) transactions d'achat avec une carte Starbucks enregistrée ou l'application, soit en faisant jusqu'à deux (2) demandes « gratuites » ; ou une combinaison d'achat et de demande gratuite totalisant deux (2) participations par jour.

Plusieurs Participants ne peuvent pas utiliser la même adresse courriel ni le même Compte. Les Participants ne peuvent pas avoir plus d'un (1) Compte. Toute tentative par un Participant d'obtenir plus de participations que le nombre précisé ci-dessus à l'aide de plusieurs adresses courriel, de plusieurs Comptes, de plusieurs identités, de plusieurs inscriptions et de plusieurs ouvertures de session, ou à l'aide de toute autre méthode, rend toutes les participations du Participant nulles, et ledit Participant pourrait être disqualifié de la Promotion. L'utilisation de n'importe quel système automatisé pour participer à la Promotion est interdite et entraîne une disqualification. Le Commanditaire n'est aucunement responsable de la perte, du retard, du caractère incomplet, non

valide, illisible ou mal acheminé des inscriptions, lesquelles seront disqualifiées. En cas de conflit lié à une inscription ou à une participation, le détenteur autorisé du Compte Récompenses Starbucks ou de l'adresse courriel utilisée pour l'inscription est considéré comme le Participant. Le « détenteur autorisé de l'adresse de courriel » est la personne physique à qui une adresse de courriel est attribuée par un fournisseur de connexion Internet ou de services en ligne ou par toute autre entité responsable d'attribuer des adresses de courriel pour le domaine associé à l'adresse soumise. Les gagnants potentiels pourraient devoir prouver qu'ils sont les détenteurs autorisés des Comptes.

5. Fonctionnement du Jeu de prix instantanés et du Tirage : L'Administrateur est un organisme de jugement indépendant dont les décisions ayant trait à l'administration et à l'exécution de la Promotion ainsi qu'à la sélection des gagnants potentiels pour le jeu et le Tirage sont finales et contraignantes pour tout ce qui a trait à la Promotion.

Pour le Tirage : L'Administrateur sélectionnera aléatoirement chaque gagnant potentiel du Tirage parmi l'ensemble des participations admissibles reçues pour le jeu et le Tirage pendant la Période de participation hebdomadaire applicable ou la Période promotionnelle à la date indiquée ci-dessous dans la section 3 à 9 h, HP, à Southfield, au Michigan. Pour le Jeu de prix instantanés : Quelque 213 500 tirages au hasard effectués par ordinateur, un pour chaque prix présenté ci-dessous, seront générés pendant la Période promotionnelle. Pour le cinquième prix, il y aura cinq mille cinq cents (5 500) tirages au hasard effectués par ordinateur du 4 octobre 2021, à 8 h, HP, au 10 octobre 2021, à 23 h 59, HP; pour le dixième prix, il y aura dix mille (10 000) tirages au hasard effectués par ordinateur du 4 octobre 2021, à 8 h, HP, au 10 octobre 2021, à 23 h 59, HP; pour le onzième prix, il y aura cinq mille cinq cents (5 500) tirages au hasard effectués par ordinateur du 4 octobre 2021, à 8 h, HP, au 10 octobre 2021, à 23 h 59, HP. Si vous êtes le premier joueur à jouer au jeu au moment d'un tirage ou après l'un des tirages générés au hasard, vous serez considéré comme un gagnant potentiel instantané du prix mentionné. Si vous êtes le premier joueur à jouer au jeu au moment d'un tirage ou après l'un des tirages générés au hasard, vous serez considéré comme un gagnant potentiel instantané du prix mentionné.

6. Vérification des gagnants du Jeu de prix instantanés et du Tirage : Tous les gagnants potentiels doivent faire l'objet d'une vérification par le Commanditaire ou l'Administrateur. Un Participant n'est pas un gagnant d'un prix quelconque, même si le Jeu de prix instantanés ou le Tirage l'indique, tant que l'admissibilité du Participant et la participation potentiellement gagnante n'ont pas été vérifiées et que le Participant n'a pas été avisé que le processus de vérification est terminé. Le Commanditaire n'acceptera pas les captures d'écran ou toute autre preuve de gain au lieu de son processus de validation. Toute participation ayant eu lieu après une défaillance du système, quelle qu'en soit la cause, est jugée non admissible et ne sera pas acceptée.

La réception d'un prix dépend du respect du présent Règlement officiel. Pour pouvoir réclamer son prix, chaque gagnant potentiel d'un prix d'une valeur de 600 \$ ou plus (ou son parent/tuteur légal si le gagnant potentiel est mineur dans sa province ou son territoire de résidence) recevra un courriel envoyé à l'adresse de courriel associée à son Compte et sera tenu de signer et de renvoyer un formulaire de déclaration de conformité, d'exonération de responsabilité civile et, là où la loi le permet, d'autorisation d'utilisation à des fins publicitaires (la « Déclaration »), qui doit être reçue par l'Administrateur dans les trois (3) jours suivant la date d'envoi de l'avis ou de tentative d'envoi d'avis. Tous les gagnants potentiels devront répondre correctement à une question d'habileté dans un délai limité, sans aide, afin d'être admissible à recevoir un prix. Si un gagnant ne répond pas correctement à la question, le prix ne lui sera pas attribué. Sans limiter la généralité de ce qui précède, le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'administrer une autre question d'habileté s'il le juge approprié en fonction des circonstances, pour répondre à des problèmes de handicap et/ou pour se conformer à la loi applicable.

Si un gagnant potentiel d'un prix ne peut être joint, s'il ne signe pas et ne renvoie pas la Déclaration ou tout renseignement demandé, ou s'il ne répond pas correctement à la question d'habileté dans le délai limité, le gagnant potentiel renonce au prix. Si un gagnant potentiel d'un prix d'une valeur

supérieure à 25 \$ devait être disqualifié pour quelque raison que ce soit, le Commanditaire décernera le prix en question à un autre gagnant par un tirage au sort parmi les participations admissibles. Il y aura un maximum de trois (3) tirages supplémentaires, après quoi le prix applicable demeurera non décerné. Les prix du Jeu de prix instantanés non réclamés d'une valeur de 25 \$ ou moins ne seront pas accordés. Il faut compter environ 8 à 10 semaines après la fin de la Promotion pour recevoir les prix du Tirage qui ne sont pas un voyage (à moins d'indications contraires ci-dessous); les prix du Jeu de prix instantanés sont envoyés dans un délai de trente (30) jours suivant la fin de la Promotion (à moins d'indications contraires ci-dessous).

7.Prix :

Prix du Tirage :

UN (1) GRAND PRIX DE BOISSONS ARTISANALES GRATUITES PENDANT 50 JOURS (possibilité de participer à ce tirage uniquement pendant la Période de participation hebdomadaire 1) : « Boissons artisanales gratuites pendant 50 jours ». Le gagnant recevra un crédit quotidien versé à son Compte pendant cinquante (50) jours échangeable contre un (1) article de boisson artisanale du menu standard (à l'exception des boissons alcoolisées et des boissons en bouteille) dans les établissements Starbucks participants au Canada. Les crédits pour des boissons expirent quotidiennement et ne sont pas transférables. La période de cinquante (50) jours commence le 1^{er} décembre 2021 et se termine le 20 janvier 2022. Le gagnant doit présenter une carte Starbucks ou numériser son application Starbucks avant de payer pour échanger ses crédits contre une boisson artisanale gratuite. Les crédits expireront à 23 h 59, HP, chaque jour. Ils ne sont pas reportés au jour suivant. Valeur approximative au détail (« VAD ») : 277,50 \$. UN (1) GRAND PRIX DE BOISSONS ARTISANALES GRATUITES PENDANT 50 SEMAINES (possibilité de participer à ce tirage uniquement pendant la Période de participation hebdomadaire 2) : « Boissons artisanales gratuites pendant 50 semaines ». Le gagnant recevra un crédit quotidien versé à son Compte pendant cinquante (50) semaines (trois cent cinquante [350] jours) échangeable contre un (1) article de boisson artisanale du menu standard (à l'exception des boissons alcoolisées et des boissons en bouteille) dans les établissements Starbucks participants au Canada. Les crédits pour des boissons expirent quotidiennement et ne sont pas transférables. La période de cinquante (50) semaines commence le 1^{er} décembre 2021 et se termine le 16 novembre 2022. À tout moment pendant la période de cinquante (50) semaines, le Commanditaire peut payer le solde de crédit restant au gagnant sous forme de paiement comptant, fixé raisonnablement par le Commanditaire, à titre de remise du prix. Le gagnant doit présenter une carte Starbucks ou numériser son application Starbucks avant de payer pour échanger ses crédits contre une boisson artisanale gratuite. Les crédits expireront à 23 h 59, HP, chaque jour. Ils ne sont pas reportés au jour suivant. VAD : 1 948,05 \$. UN (1) GRAND PRIX DE BOISSONS ARTISANALES GRATUITES PENDANT 50 MOIS (possibilité de participer à ce tirage uniquement pendant la Période de participation hebdomadaire 3) : « Boissons artisanales gratuites pendant 50 mois ». Le gagnant recevra un crédit quotidien versé à son Compte pendant cinquante (50) mois (1 523 jours) échangeable contre un (1) article de boisson artisanale du menu standard (à l'exception des boissons alcoolisées et des boissons en bouteille) dans les établissements Starbucks participants au Canada. Les crédits pour des boissons expirent quotidiennement et ne sont pas transférables. La période de cinquante (50) mois commence le 1^{er} décembre 2021 et se termine le 1^{er} février 2026. À tout moment pendant la période de cinquante (50) mois, le Commanditaire peut payer le solde de crédit restant au gagnant sous forme de paiement comptant, fixé raisonnablement par le Commanditaire, à titre de remise du prix. Le gagnant doit présenter une carte Starbucks ou numériser son application Starbucks avant de payer pour échanger ses crédits contre une boisson artisanale gratuite. Les crédits expireront à 23 h 59, HP, chaque jour. Ils ne sont pas reportés au jour suivant. VAD : 8 602,50 \$. UN (1) GRAND PRIX D'UN VOYAGE À SEATTLE (possibilité de participer à ce tirage pendant toute la Période promotionnelle) : ce prix comprend un bon de transport d'Air Canada (sous forme de code promotionnel) pour un vol aller-retour pour le gagnant et un compagnon de voyage de son choix vers Seattle, dans l'État de Washington depuis une grande ville canadienne (Montréal, Toronto,

Halifax, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Vancouver ou Québec (valeur approximative de 6 750 CAD; valide sur tout vol exploité par Air Canada, ce qui comprend les vols exploités sous la bannière Air Canada Express^{MD} et exploités par Air Canada Rouge^{MD}; la valeur exacte dépend du point de départ et de la destination, ainsi que de l'heure du voyage) (le « Prix d'Air Canada »); trois (3) nuits d'hébergement dans un hôtel déterminé par le Commanditaire à sa seule discrétion (chambre individuelle, occupation double); le transport terrestre vers et depuis l'aéroport de la destination et l'hôtel, et de l'hôtel vers l'activité; une (1) activité pour deux (2) (tous les détails déterminés par le Commanditaire à sa seule discrétion); une visite guidée pour découvrir la brûlerie, ce qui comprend un sac de café, une dégustation de café privée, une sélection de desserts Princi^{MD} à partager, et une table réservée de premier choix; 750 \$ en argent de poche; et les services d'agent de voyage.

Le gagnant doit terminer le voyage avant le 25 octobre 2022, sinon le prix lui sera pas attribué. Le voyage doit être réservé au moins vingt et un (21) jours avant le départ. Les frais de transport et d'hébergement dépendent des disponibilités et des dates d'interdiction (détails ci-dessous pour le Prix d'Air Canada inclus dans le Grand prix d'un voyage à Seattle). Le voyage doit être un aller-retour. Le Commanditaire déterminera la société de transport aérien et l'itinéraire des vols à son unique discrétion. Aucun remboursement ni dédommagement ne sera offert en cas d'annulation ou de retard de tout vol. Le voyage est assujéti aux conditions générales du Tirage. La partie du Prix d'Air Canada du Grand prix d'un voyage de Seattle doit être acceptée comme décernée et peut être utilisée pour les produits et services d'Air Canada ou de ses filiales et sociétés affiliées, selon le cas, conformément à toutes les conditions générales pertinentes applicables au moment de l'échange, ce qui comprend les conditions générales de transport d'Air Canada accessibles au public sur le site Web www.aircanada.ca/ca/en/aco/home/legal/conditions-carriage-tariffs.html. Les gagnants du Prix d'Air Canada et leur compagnon de voyage sont responsables de tous les coûts, dépenses et taxes qui ne sont pas expressément décrits aux présentes, y compris, sans s'y limiter, les taxes de départ d'avion locales applicables, le transport terrestre, y compris vers et depuis le point de départ, les pourboires, la marchandise, les appels téléphoniques, l'assurance voyage personnelle (si désiré), les dépenses personnelles de toute nature pour une escale pour la nuit, les repas et les boissons, les frais de service, le divertissement et les repas en vol. Les voyages ne sont pas admissibles à l'accumulation de points Aéroplan ou à l'accumulation de milles/points pour tout autre programme pour grands voyageurs. Une fois la date du voyage confirmée et les billets émis, aucun changement aux réservations n'est autorisé. Le Prix d'Air Canada doit être utilisé au plus tard un an après la date du tirage. Les dates d'interdiction suivantes, pendant lesquelles les vols ne peuvent pas être réservés, s'appliquent : du 15 décembre 2021 au 5 janvier 2022, du 13 avril 2022 au 20 avril 2022 et du 23 juillet 2022 au 7 août 2022. À moins qu'il s'agisse de l'enfant du gagnant, le compagnon de voyage doit être âgé d'au moins dix-huit (18) ans à la date du départ ou être un frère, une sœur ou un ami du gagnant et détenir les autorisations parentales et décharges de responsabilité appropriées, et doit voyager selon le même itinéraire et en même temps que le gagnant. Si le gagnant est mineur dans la région où il réside, le compagnon de voyage doit être son parent ou tuteur légal. Le compagnon de voyage doit signer des décharges de responsabilité/consentements à des fins publicitaires avant l'émission de tout document de voyage. Le gagnant et les compagnons de voyage sont entièrement responsables de l'obtention d'un passeport valide et de tout autre document requis pour voyager à l'étranger. Des restrictions, conditions et limitations en lien avec le voyage peuvent s'appliquer. Le gagnant et ses compagnons de voyage sont responsables de se conformer à toutes les mesures de santé et de sécurité obligatoires ainsi qu'à toutes les exigences relatives à la COVID-19 établies par les autorités gouvernementales, la compagnie aérienne, les hôtels/hébergements, les lieux d'événements ou d'autres fournisseurs offrant des services qui font partie du Prix d'un voyage. Le non-respect des exigences obligatoires en matière de COVID-19 peut entraîner l'annulation de certains éléments du prix ou de l'ensemble du prix. Si le Commanditaire juge, à son entière discrétion, qu'un vol d'avion n'est pas nécessaire en raison de la proximité de l'emplacement du gagnant, un billet de transport routier sera remis au lieu d'un billet d'avion aller-retour. Le Commanditaire ne remplacera pas les billets, les coupons, ni les certificats perdus, endommagés ou volés. Le Commanditaire n'est responsable d'aucun retard ni d'aucune remise ou annulation d'une activité pour quelque raison que ce soit. Dans lequel cas, cette portion du prix sera

entièrement annulée, et aucun remplacement ne sera offert sauf à l'unique discrétion du Commanditaire. La valeur réelle peut varier en fonction des fluctuations des tarifs aériens et de la distance entre le lieu de départ et la destination. Le gagnant ne recevra pas la différence entre la valeur réelle et la valeur approximative au détail. VAD : 5 266,00 \$. UN (1) GRAND PRIX D'ÉTOILES EN PRIME (possibilité de participer à ce tirage pendant toute la Période promotionnelle) : Dix mille (10 000) Étoiles en prime qui seront automatiquement ajoutées au Compte Récompenses Starbucks utilisé par le gagnant pour s'inscrire à cette Promotion. VAD : 520,00 \$. VINGT (20) GRANDS PRIX D'UNE CARTE STARBUCKS (possibilité de participer à ce tirage pendant toute la Période promotionnelle) : Une carte Starbucks de 500 \$. Des conditions s'appliquent à l'utilisation des cartes-cadeaux. VAD : 500,00 \$.

Les chances de gagner un prix du Tirage dépendent de la quantité réelle de participations admissibles reçues pour chaque tirage de prix applicable.

Limite : un (1) Grand prix de boissons artisanales gratuites pendant 50 jours, un (1) Grand prix de boissons artisanales gratuites pendant 50 semaines, un (1) Grand prix de boissons artisanales gratuites pendant 50 mois, un (1) Grand prix d'un voyage à Seattle, un (1) Grand prix d'une carte Starbucks et un (1) Grand prix d'Étoiles en prime par personne.

Prix du Jeu de prix instantanés :

CINQ CENTS (500) PREMIERS PRIX : Abonnement à Headspace. Des conditions s'appliquent. VAD : 35,98 \$. CINQ CENTS (500) DEUXIÈMES PRIX : Une carte-cadeau Uber Eats de 10 \$. Des conditions s'appliquent à l'utilisation des cartes-cadeaux. VAD : 10,00 \$. QUATRE MILLE CINQ CENTS (4 500) TROISIÈMES PRIX : Un coupon pour un produit gratuit échangeable contre une boisson artisanale. Des conditions s'appliquent à l'utilisation des coupons. VAD : 5,55 \$. QUINZE MILLE (15 000) QUATRIÈMES PRIX : Carte Starbucks de 5 \$. Des conditions s'appliquent à l'utilisation des cartes-cadeaux. VAD : 5,00 \$. CINQ MILLE CINQ CENTS (5 500) CINQUIÈMES PRIX : Un coupon pour produit gratuit échangeable contre un produit de boulangerie-pâtisserie. Des conditions s'appliquent à l'utilisation des coupons. VAD : 2,64 \$. QUINZE MILLE (15 000) SIXIÈMES PRIX : Cinquante (50) Étoiles en prime qui seront automatiquement ajoutées au Compte Récompenses Starbucks utilisé par le gagnant pour s'inscrire à cette Promotion. VAD : 2,60 \$. TRENTE-HUIT MILLE (38 000) SEPTIÈMES PRIX : Vingt-cinq (25) Étoiles en prime qui seront automatiquement ajoutées au Compte Récompenses Starbucks utilisé par le gagnant pour s'inscrire à cette Promotion. VAD : 1,30 \$. CENT SEIZE MILLE (116 000) HUITIÈMES PRIX : Dix (10) Étoiles en prime qui seront automatiquement ajoutées au Compte Récompenses Starbucks utilisé par le gagnant pour s'inscrire à cette Promotion. VAD : 0,52 \$. TROIS MILLE (3 000) NEUVIÈMES PRIX : Un coupon offrant 50 % de rabais à l'achat de tout café emballé. Des conditions s'appliquent à l'utilisation des coupons. DIX MILLE (10 000) DIXIÈMES PRIX : Un coupon offrant 50 % de rabais à l'achat d'une boisson artisanale. Des conditions s'appliquent à l'utilisation des coupons. CINQ MILLE CINQ CENTS (5 500) ONZIÈMES PRIX : Un coupon offrant 50 % de rabais à l'achat d'un article de déjeuner. Des conditions s'appliquent à l'utilisation des coupons.

Les chances de gagner un prix au Jeu de prix instantanés dépendent du nombre de prix instantanés disponibles divisé par le nombre de participations admissibles au Jeu de prix instantanés. Limite : un (1) Premier prix, un (1) Deuxième prix, un (1) Troisième prix, un (1) Quatrième prix, un (1) Cinquième prix, un (1) Sixième prix, un (1) Septième prix, un (1) Huitième prix, un (1) Neuvième prix, un (1) Dixième prix et un (1) Onzième prix par personne par jour pendant la Période promotionnelle.

Pour tous les prix : Les Étoiles accumulées en vertu du programme de fidélisation Récompenses Starbucks sont promotionnelles et n'ont aucune valeur en espèce; les Étoiles en prime attribuées dans le cadre de la présente Promotion ont une valeur dans le cadre du programme de fidélisation

Récompenses Starbucks lorsqu'elles sont attribuées. Les Étoiles en prime expirent conformément aux conditions générales du programme Récompenses Starbucks^{MD}. Les conditions des Cartes Starbucks et du Compte Starbucks s'appliquent. Aucune valeur en espèce, à moins que la loi ne l'exige; les prix ne sont pas transférables. Aucun remplacement ne sera accordé, sauf dans les conditions indiquées dans ce Règlement officiel et à l'entière discrétion du Commanditaire. Le Commanditaire se réserve le droit de remplacer un prix ou un composant d'un prix par un autre prix (ou un composant de prix) d'une valeur égale ou supérieure si le prix original devenait non disponible pour toute raison. Les gagnants sont responsables de toutes les taxes et de tous les frais liés à la réception ou à l'utilisation de leur prix. VAD DE TOUS LES PRIX : 312 819,05 \$.

8. Décharge : En recevant tout prix, le gagnant accepte de dégager de toute responsabilité le Commanditaire, l'Administrateur, Air Canada, et l'ensemble de leurs sociétés mères, filiales, sociétés affiliées, entités liées, fournisseurs, distributeurs, agences publicitaires et promotionnelles respectifs directs ou indirects, de même que les dirigeants, administrateurs, membres, employés, sous-traitants et agents de ces entités (collectivement ci-après les « Parties exonérées ») relativement à toute perte, responsabilité, maladie, blessure, réclamation ou cause d'action, y compris, mais sans s'y limiter, en ce qui a trait aux blessures corporelles, au décès, aux dommages ou à la perte de biens, découlant directement ou indirectement de sa participation à la Promotion, ou de la réception, de la possession, de l'**utilisation** ou de la mauvaise utilisation de tout prix ou de toute activité connexe.

9. Publicité : Sauf où c'est interdit, la participation à la Promotion représente le consentement du Participant à ce que le Commanditaire et ses agents utilisent son nom, son image, sa photographie, sa voix, ses opinions et/ou sa ville et sa province à des fins promotionnelles, et ce, à perpétuité, dans n'importe quelle forme de média et de n'importe quelle manière connue aujourd'hui ou à découvrir, n'importe où dans le monde, sans rémunération ni contrepartie supplémentaire.

10. Conditions générales : Le Commanditaire se réserve le droit d'annuler, de suspendre ou de modifier la Promotion, en tout ou en partie, dans l'éventualité où une activité frauduleuse, un échec technique, une erreur humaine ou tout autre facteur compromettrait l'intégrité ou le bon fonctionnement du Tirage ou du Jeu de prix instantanés, ou encore dans le cas où tout événement ou cause hors du contrôle du Commanditaire (p. ex., des événements comme des catastrophes naturelles, des urgences nationales, des maladies propagées à grande échelle, des déclarations de guerre, des cas de force majeure ou des actes de terrorisme) interfère avec tout aspect du Tirage ou du Jeu de prix instantanés, y compris, mais sans s'y limiter, la remise du ou des prix, comme déterminée par le Commanditaire à son entière discrétion et sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Dans un tel cas, le Commanditaire se réserve le droit de modifier les prix offerts aux présentes et de décerner les prix au hasard parmi les participations ou les jeux admissibles reçus jusqu'au moment de la déficience. Le Commanditaire se réserve le droit de disqualifier à son entière discrétion toute personne qui tente d'influencer indûment le processus de participation ou le fonctionnement du Tirage ou du Jeu de prix instantanés, ou qui agit de façon antisportive ou perturbatrice. Toute tentative d'influencer indûment le bon déroulement du Tirage ou du Jeu de prix instantanés par toute personne peut constituer une infraction de la loi. Le Commanditaire se réserve le droit de poursuivre toute personne qui tente d'influencer indûment le bon déroulement de la Promotion dans la mesure permise par la loi afin d'obtenir un dédommagement. La non-application de toute disposition de ce Règlement officiel par le Commanditaire ne représente pas le renoncement à ladite disposition par ce dernier.

11. Limites de responsabilité : Les Parties exonérées ne sont pas responsables de : (1) tout renseignement incorrect ou inexact, même si la source est un Participant, une erreur d'impression ou une erreur de programmation ou de matériel associé à la Promotion; (2) toute panne technique incluant les défauts de fonctionnement, les interruptions et les déconnexions de lignes téléphoniques, de matériel de réseautage et de logiciels; (3) toute intervention humaine non

autorisée dans n'importe quel aspect du processus de participation ou du déroulement de la Promotion; (4) de toute erreur technique ou humaine reliée à l'administration de la Promotion ou au traitement des participations; (5) de toute blessure ou de tout dommage aux personnes ou aux biens résultant directement ou indirectement de la participation du Participant à la Promotion ou de la réception ou de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation de tout prix. Si, pour toute raison, on confirme que le jeu d'un Participant a été supprimé, perdu ou autrement détruit ou corrompu par erreur, la seule solution pour le Participant est une autre participation au Tirage ou au Jeu de prix instantanés, si possible. Aucun prix supplémentaire ne sera remis par rapport au nombre de prix indiqué. Dans l'éventualité où, pour une raison de production, d'ordre technique, d'alimentation, de programmation ou autre, plus de prix que la quantité de prix indiquée dans le présent Règlement officiel devenaient disponibles ou étaient réclamés, le Commanditaire se réserve le droit de décerner seulement le nombre de prix indiqué aux présentes au moyen d'un tirage au sort parmi tous les prix légitimes, non décernés et admissibles.

12. Litiges : Sauf là où la loi l'interdit, le Participant accepte : 1) que tous les litiges, réclamations et causes d'action découlant de la présente Promotion ou de tout prix décerné, ou liés à celle-ci, seront résolus individuellement, sans appel à un recours collectif, et exclusivement par la Cour de district de l'Ouest du Washington aux États-Unis ou la cour appropriée de l'État de Washington à King County, à Washington, aux États-Unis; 2) que l'ensemble des réclamations, des jugements et des dédommagements sera limité aux frais réels encourus, y compris les coûts associés à la participation à cette Promotion, mais en aucun cas les honoraires d'avocats; et 3) qu'il renonce par les présentes à tous les droits de réclamer des dommages-intérêts indirects, punitifs, accessoires et consécutifs et tous les autres dommages-intérêts, à l'exception des frais réels, ainsi qu'à tous les droits de voir les dommages-intérêts multipliés ou autrement augmentés. De plus, en aucun cas, le participant ne sera autorisé à obtenir des dédommagements pour ce qui précède. Tous les problèmes et toutes les questions concernant la formulation, la validité, l'interprétation et l'applicabilité du présent Règlement officiel ou les droits et des obligations du Participant et du Commanditaire dans le cadre de la Promotion sont assujettis aux lois de l'État de Washington, sans égard aux règles concernant le choix de la loi applicable ou les conflits de droit (qu'il s'agisse des règles de l'État du Michigan ou de tout autre territoire) qui entraînerait l'application des lois de tout autre territoire au détriment de celles de l'État de Washington. Pour les résidents du Québec seulement : Tout contentieux ayant trait à l'exécution ou à l'organisation d'un concours promotionnel peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux aux fins de règlement. Tout contentieux concernant la remise d'un prix peut seulement être soumis à la Régie afin d'aider les parties concernées à arriver à une entente.

13. Renseignements personnels du Participant : Les renseignements recueillis auprès des Participants sont assujettis à la Politique de confidentialité du Commanditaire <https://fr.starbucks.ca/terms/privacy-statement>.

14. Liste des gagnants : Pour consulter la liste des gagnants, visitez <https://bit.ly/3sl71OC>. La liste des gagnants sera publiée lorsque les gagnants seront confirmés.

15. Courriels promotionnels : En participant à la Promotion, vous acceptez de recevoir des courriels concernant la Promotion, y compris, sans s'y limiter, un courriel de confirmation d'inscription et un ou plusieurs courriels de participation gratuite.

© 2021 Merkle Inc. Tous droits réservés.

La Promotion n'est en aucun cas commanditée, approuvée ou administrée par Air Canada^{MD} et chacune de ses filiales et sociétés affiliées respectives, et n'est associée à aucune de ces sociétés.